



Frais de scolarité relatifs à une résiliation de contrat d'engage

Par **vincent**, le **29/12/2009** à **16:35**

Bonjour,

Ma situation est la suivante: j'ai effectué trois ans en lycée militaire (classes préparatoires) et une année à l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr. Après celle-ci, j'ai démissionné pour raisons personnelles (ni l'école ni le métier ne me correspondaient). Je viens donc de recevoir un courrier me demandant de rembourser 15000 euros.

Il se trouve qu'étant étudiant, je n'ai absolument pas les moyens de rembourser une telle somme.

J'ai donc deux questions:

- est-il possible de repousser le paiement, et si oui, quel est le délai optimal? Comment s'y prendre?
- comment faire pour annuler le remboursement? Quelles raisons peuvent être valables?

J'espère que des personnes ayant été dans mon cas (St-Cyr, Polytechnique, ENS ou tout autre contrat avec l'Etat.....) ont trouvé des solutions et pourront me renseigner.

Merci d'avance.